



# L'accueil périscolaire

*Un accueil périscolaire est assuré par des professionnels, le matin, le midi et le soir en Maternelle et Élémentaire*



## Avant et après l'école

La Ville de Montastruc-la-conseillère accueille les enfants scolarisés en écoles maternelles ou élémentaires, avant et après l'école.

Le service d'accueil périscolaire est délégué à l'association Loisirs Education & Citoyenneté.

Ce mode de garde a pour objectif de **concilier respect des rythmes et des besoins des enfants, et vie professionnelle et contraintes horaires des parents.**

L'accueil périscolaire ALAE propose, en périphérie du temps scolaire, un espace de vie, complémentaire à l'école et à la famille, et offre de multiples opportunités de contribuer à l'amélioration du rythme de vie de l'enfant en respectant ses besoins fondamentaux.

Agréé par la direction Régionale et Départementale Jeunesse et Sport, ce service prend la forme d'un Accueil de Loisirs Associé à l'École (ALAE) se substituant à la garderie municipale en offrant des activités éducatives et de loisirs.

Le temps périscolaire doit permettre à l'enfant de vivre des moments de détente différents, éducatifs et complémentaires de l'école.

Trois périodes d'accueil sont en place (matin, midi et soir) avec chacune des activités dédiées.

- \* **Les horaires**
- \* **Matin entre 7h30 et 8h25** : accueil libre
- \* **Midi Écoles maternelles** entre 11h45 et 13h20 (Mercredi Midi 11h45 À 12h45)
- \* **Soir entre 15h45 et 18h45**
- \* **Le tarif**

La tarification des accueils périscolaires est définie en fonction du quotient familial (QF).



Télécharger le tarif 2021-2022

[Télécharger le tarif 2020-2021](#)

\* **L'inscription**

L'inscription aux accueils périscolaires s'effectuent sur l'**Espace citoyens**.

Télécharger Formulaire Inscription

\* **À consulter**

[Contacts et Horaires des ALAE](#)

Règlement intérieur